

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Grenoble, le 21 novembre 2019

Sécurité du match de football du 22 novembre 2019 entre Grenoble Football 38 et l'AS Nancy Lorraine

Le vendredi 22 novembre 2019, le club de football « Grenoble Football 38 » recevra l'AS Nancy Lorraine. Afin de prévenir les troubles à l'ordre public et d'assurer la sécurité des personnes et des biens et compte tenu des précédentes exactions, le préfet de l'Isère a décidé de restreindre la liberté d'aller et de venir des personnes se prévalant de la qualité de supporter de l'équipe AS Nancy Lorraine ou se comportant comme tel à cette occasion. Les personnes concernées ne pourront pénétrer ou se rendre aux abords de l'enceinte du stade des Alpes, du centre ville et de la gare de Grenoble.

La possession, le transport et l'utilisation de pétards ou de fumigènes et de tout objet pouvant être utilisé comme projectile seront également interdits dans le périmètre du stade des Alpes.

La décision du préfet est motivée par les incidents qui se sont produits de manière systématique lors des rencontres entre le Grenoble Football 38 et l'AS Nancy Lorraine depuis 2004, et notamment lors d'un match du 19 octobre 2018.

Les mesures d'interdiction s'appliquent du 22 novembre 2019 à 13h00 au 23 novembre 2019 à 2h00 du matin.

Le fait pour les personnes concernées de ne pas se conformer à l'arrêté pris en application des deux premiers alinéas est puni de six mois d'emprisonnement et d'une amende de 30 000 €.

Toute personne faisant l'objet d'une telle sanction se verra, en outre, appliquer une peine complémentaire d'interdiction administrative de stade.

Contact presse :

Service communication de la Préfecture
04 76 60 48 05

pref-communication@isere.gouv.fr

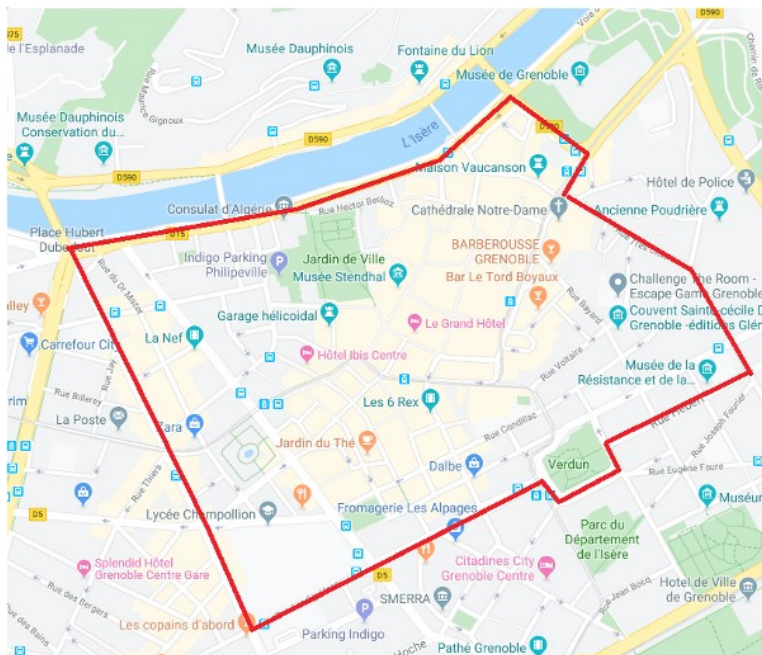


@Prefet38

Annexe :

Périmètre du centre ville délimité par les voies suivantes :

- Boulevard Jean Pain,
- Avenue de Valmy,
- Avenue Jeanne d'Arc,
- Boulevard Clémenceau,
- Rue Colonel Driant,
- Place Paul Mistral.
- Place Hubert Dubedout,
- Quai Créqui,
- Quai Stéphane Jay,
- Place de Lavalette,
- Rue Frédéric Taulier,
- Rue Très Cloîtres,
- Rue Joseph Chanrion,
- Rue Hébert,
- Place de Verdun,
- Rue Lesdiguières,
- Boulevard Gambetta.



Périmètre de la gare délimité par les voies suivantes :

- Place Hubert Dubedout,
- Cours Jean Jaurès,
- Cours Berriat,
- Rue Pierre Semard,
- Rue Durand Savoyat,
- Quai de la Graille,
- Quai Claude Bernard.

